



## Plan de relance – contribution n°2 du CSF Industries Pour la Construction suite à la lettre du CNI du 25 mai 2020

### S O M M A I R E

Page 3 - 4

#### Apprentissage

**Mesure a1** : Appui aux entreprises, apprentis et CFA

**Mesure a2** : Réponse aux besoins en compétences du secteur

**Mesure a3** : Transformer l'offre de services (AXE 4 de BOOST Formation)

**Mesure a4** : L'apprenti au service de la transformation de la filière

**Mesure a5** : Transfert et mobilité de compétences « inter-filières »

Page 5 - 11

#### Souveraineté – Relocalisation – Résilience

Page 5 - 6

#### Souveraineté

**Mesure b2.1** : CITE/CEE – simplifier l'octroi du dispositif par un descriptif commun des actions « coup de pouce rénovation globale » pour une éligibilité rapide avec déplafonnement du CITE 9eme 10eme décile

**Mesure b2.2** : Eco PTZ – soutien à sa généralisation par les différents réseaux et simplification de sa distribution

**Mesure b2.3** : Fléchage de l'épargne privée « mobilisable » vers les bailleurs sociaux conditionné à des bâtiments à haute performance environnementale et énergétique

**Mesure b2.4** : Concentrer le 1 % logement sur l'accueil des salariés en zone tendue

**Mesure b2.5** : Donner une prime à l'innovation aux industriels et maîtres d'ouvrages publics/privés pour assurer la répartition du risque dans des opérations complexes à vocation démonstrateur et exportatrice des technologies françaises



**Mesure b2.6 :** Encourager la rénovation de logements en centre-ville en augmentant le nombre d'opérations de type « Malraux » dans les 220 cœurs de villes

Page 7

### Relocalisation

**Mesure b3.1. :** L'autorisation unique pour les nouveaux investissements industriels (cas de l'investissement direct étranger – attractivité Pays France)

**Mesure b3.2 : La fiscalité carbone incitative :** La fiscalité nationale doit encourager l'investissement décarboné avec la mise en place de bonus en faveur des investissements bas carbone et se combiner avec le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Page 7 - 11

### Résilience

**Mesure b4.1 :** Le renforcement du maillage des points de collecte et de traitement chez les industriels disposant des capacités ad hoc

**Mesure b4.2 :** La mise en œuvre et le financement du schéma national logistique intégré

**Mesure b4.3 :** L'accélération et la fin du plan « Fibres » pour une couverture nationale

**Mesure b4.4 :** L'accélération des procédures de lancement de projets publics de relance définis prioritairement<sup>1</sup> et répondant aux objectifs de la mesure b 2.5

**Mesure b4.5 :** la commande publique comme vecteur de la résilience des territoires

**Mesure b4.6 :** La territorialisation des investissements de relance « Ville et Construction Durables »

Page 11 - 13

### Filières à l'échelle européenne

**Numérisation, normalisation et souveraineté des données du secteur du BTP**

**Décarbonation du secteur industriel « amont »**

Page 14

### Rénovation énergétique des bâtiments

---

<sup>1</sup> Voir liste proposée dans la fiche : Plan de mobilisation de l'épargne privée pour un « plan Marshall vert et résilient » + prévoir un zonage prioritaire des investissements défini par comité de relance régional



## Introduction

Les mesures proposées viennent compléter les propositions faites dans les contributions précédentes :

- Contribution du 17 avril 2020 adressée au CNI : « **Maintenir le cap d'une transition écologique et solidaire pour surmonter le choc de la crise sanitaire et relancer l'investissement durable.** »
- Contribution du 3 mai 2020 adressée au CNI : « **Propositions de cadrage du Comité Stratégique de Filière Industries pour la construction / Phase 3 : Souveraineté – Relocalisation – Résilience** »
- Contribution du 4 mai 2020 adressée à la Présidente de France Logistique : « **soutien au transport multimodal et décarboné** » ( voir mesure 4 B.2 ci dessous)
- Contribution 2 plan de relance du 6 mai 2020 adressée au CNI : « **Plan de mobilisation de l'épargne privée pour un « plan Marshall vert et résilient** »
- Contribution 2 plan de relance du 6 mai 2020 adressée au CNI : « **Plan de rénovation énergétique des bâtiments – niveau BBC à 2030** »

**Le présent document répond aux axes de travail proposés par la lettre en date du 5 juin 2020 du Président Philippe Varin à l'attention des présidents des Comités stratégiques de Filière. Concernant la partie D dudit courrier et relative à la rénovation énergétique des bâtiments, les propositions seront produites par la mission confiée à Pierre-André de Chalendar.**

## A- APPRENTISSAGE

### Rappel des données de CCCA-BTP :

- 330 Organismes de Formation faisant de l'apprentissage
- 73 000 apprentis dans le BTP
- A fin Mai 2020 : moins de 50% des apprentis et collaborateurs de retour

### « L'apprentissage, vecteur d'accélération de la transformation du secteur de la construction »

Dans un contexte où les entreprises vont devoir gérer de manière accélérée (pour survivre) de profonds changements (nouvelle organisation du travail, impératifs sanitaires, amélioration de la productivité, etc.), les apprentis constitueront de puissants vecteurs pour accompagner cette transformation.

En sus d'être « ceux qui sont là pour apprendre », ils seront ceux « qui sont là pour apprendre à l'entreprise à se transformer : numérique, innovation, hors site, rénovation énergétique, etc. »

- Le CFA : HUB de services territorial (axe important : les CFA du BTP sont implantés (presque) partout)
- L'apprenti : ambassadeur de la transformation



### **Mesure a1 : Appui aux entreprises, apprentis et CFA**

- Voir principalement les propositions des CCI et des Chambres des Métiers et de l'Artisanat

### **Mesure a2 : Réponse aux besoins en compétences du secteur**

Propositions de BOOST Formation, projet structurant du CSF IPC :

1. Cartographie territoriale des besoins en compétences (AXE 1 de BOOST Formation)
2. Campagnes marketing de génération de leads (candidats et entreprises) (AXE 2 de BOOST) avec des solutions de matching pour aider les entreprises à recruter leurs apprentis
3. Accompagnement des entreprises au recrutement, à l'accueil et à l'intégration de leurs apprentis dans un contexte « POST COVID » (AXE 5 de BOOST Formation)

### **Mesure a3 : Transformer l'offre de services (AXE 4 de BOOST Formation)**

- CFA full digital
- CFA tiers lieux pour l'innovation, la montée en compétences territoriales, l'accompagnateur pour le BIM et le numérique,

### **Mesure a4 : L'apprenti au service de la transformation de la filière**

- Développer des programmes spécifiques pour faire des apprentis des ambassadeurs de l'innovation et de la transformation de la construction
- Quelques thématiques essentielles
  1. LEAN : mieux s'organiser pour être plus rentable et compétitif
  2. BIM et numérique : digitaliser pour optimiser les temps de présence sur chantier
  3. Innovation produits, systèmes, procédés et mise en œuvre : intégrer et mettre en œuvre des solutions à plus forte valeur ajoutée
  4. Prévention : organiser ses chantiers en toute sécurité sanitaire
  5. Environnement : économie circulaire, économie bas carbone

### **Mesure a5 : Transfert et mobilité de compétences « inter-filières »**

- Assurer les passages de compétences entre filières industrielles (Aero/Auto) touchées par les restructurations
- Développer les référentiels de compétence adaptés
- Lancer une étude stratégique par le CNI / périmètre filières impactées

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Coût total des mesures a2 à a4 « Boost Formation » : 2,5 à 5 millions d'euros</li><li>• Coût de la mesure a5 : à chiffrer par le CNI</li><li>• Besoin de financement public demandé : EDEC signé et à mobiliser, financement à organiser avec les OPCO compétents</li></ul> |
|---|

## B- SOUVERAINETÉ – RELOCALISATION - RÉSILIENCE

### B1 – Souveraineté : la numérisation, la normalisation et la protection des données du secteur BTP

**Boost construction est un programme porté par le CSF Industries pour la Construction. C'est une réponse au maintien de la souveraineté de nos données et de nous libérer de tentations de privatisation des données par les GAFAM comme mentionné dans l'étude de BPI France<sup>2</sup>.** La mise en réseau (national et international) des différents dictionnaires de propriétés pour des objets BIM nécessite avant tout une harmonisation de la structure des dictionnaires selon la norme prENISO 23386, mais également une mise en cohérence de la définition des propriétés et de l'interopérabilité pour les différents outils utilisant ces dictionnaires. Cette « agrégation » des contenus selon un réseau de dictionnaires harmonisés est l'objectif du projet Boost Construction.

- Coût total de la mesures b1 : 4 500Ke pour 5 ans (déploiement OCDE)
- Besoin de financement public demandé : 50 % d'aides publiques sous forme d'avance remboursable pour 50% et sous forme de subvention pour 50%, soit 2 250Ke pour 5 ans

### B2 – Souveraineté : Le rôle de l'épargne privée dans une relance durable et verte

**Mesure b2.1 :** CITE/CEE – simplifier l'octroi du dispositif par un descriptif commun des actions « coup de pouce rénovation globale » pour une éligibilité rapide avec déplafonnement du CITE 9eme 10eme décile

- Coût total de la mesure b2.1. : à chiffrer sur la base du rythme des rénovations globales en sortie de crise (15 à 30keuro d'aides publiques toutes confondues)
- Besoin de financement public demandé : réallocation sur l'enveloppe en 2020 et augmentation en année 2021, prévoir le paiement en avance des cee avec le cite (préfinancement des opérations), une concentration des actions sur les rénovations globales
- 

**Mesure b2.2 :** Eco PTZ – soutien à sa généralisation par les différents réseaux et simplification de sa distribution

- Coût total de la mesure b2.2 : fonction du taux de financement sur le marché
- Besoin de financement public demandé : aucun si enveloppe négociée à taux négatif

<sup>2</sup> « Construire le Bâtiment de Demain » 2020

**Mesure b2.3 :** Fléchage de l'épargne privée « mobilisable » vers les bailleurs sociaux conditionné à des bâtiments à haute performance environnementale et énergétique

Lancement courant 2021 d'un grand **programme de modernisation et de développement du parc social « résilient » en encourageant l'accession à la propriété.**

- Coût total de la mesure b2.3 : aucun
- Besoin de financement public demandé : aucun

**Mesure b2.4 :** Concentrer le 1 % logement sur l'accueil des salariés en zone tendue

- Coût total de la mesure b2.4 : aucun
- Besoin de financement public demandé : aucun

**Mesure b2.5 :** Donner une prime à l'innovation aux industriels et maitres d'ouvrages publics/privés pour assurer la répartition du risque dans des opérations complexes à vocation démonstrateur et exportatrice des technologies françaises

- Coût total de la mesure b2.5 : aucun
- Besoin de financement public demandé : aucun
- Descriptif détaillé de la proposition / mesure et des objectifs visés : voir mesure b3.5 pour le détail des procédures

**Mesure b2.6 :** Encourager la rénovation de logements en centre-ville en augmentant le nombre d'opérations de type « Malraux » dans les 220 cœurs de villes

- Coût total de la mesure b3.6 : répartition au sein des niches fiscales
- Besoin de financement public demandé : selon les arbitrages entre les niches fiscales

### **B3 – Relocalisation**

**Mesure b3.1. : L'autorisation unique pour les nouveaux investissements industriels (cas de l'investissement direct étranger – attractivité Pays France)**

- Coût total de la mesure : aucun
- Besoin de financement public demandé : aucun
- Descriptif détaillé de la proposition / mesure et des objectifs visés : simplification administrative avec un guichet unique

### Mesure b3.2 : La fiscalité carbone incitative

**La fiscalité nationale doit encourager l'investissement décarboné avec la mise en place de bonus en faveur des investissements bas carbone et se combiner avec le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.**

- Coût total de la proposition / mesure : à chiffrer
- Besoin de financement public demandé : a priori aucun, sauf en cas de contreparties budgétaires et selon le périmètre (national/ bornes de l'UE)

## B4 – Résilience : économie circulaire et décarbonation

**Mesure b4.1 : Le renforcement du maillage des points de collecte et de traitement chez les industriels disposant des capacités ad hoc**

- Coût total de la mesure : aucun
- Besoin de financement public demandé : à définir / AMI à lancer par l'ADEME

**Mesure b4.2 : La mise en œuvre et le financement du schéma national logistique intégré**

- Coût total de la mesure : en cours par France Logistique et ses partenaires
 

Schéma directeur : 1 000 Keuros
Multiregio : 20 000 Keuros dont 7000 Keuros en subvention prêt
Plateforme Multimodale Languevoisin : 100 Meuros ( fonds européens, emprunt)
- Besoin de financement public demandé : Grand Emprunt Européen, mutualisation des budgets inter-filières (agriculture – fer – fluvial), Ademe Investissement ( Flotte décarbonée)

**Mesure b4.3 : L'accélération et la fin du plan « Fibres » pour une couverture nationale**

- Coût total de la mesure : 600 Meuros<sup>3</sup>
- Besoin de financement public demandé : 600Me pour les réseaux d'initiative publique

<sup>3</sup> Source : Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel

#### **Mesure b4.4 : L'accélération des procédures de lancement de projets publics de relance définis prioritairement<sup>4</sup> et répondant aux objectifs de la mesure b 2.5**

##### **Le mécanisme permettant aux entreprises de remettre des offres spontanées :**

Les offres spontanées renversent le schéma traditionnel par lequel la puissance publique fait appel au secteur privé pour développer une infrastructure. Dans le cas d'une offre spontanée, l'opérateur économique va solliciter une maîtrise d'ouvrage afin de lui soumettre une proposition de projet sans que l'autorité publique n'en ait fait la demande.

Les offres spontanées au-delà de permettre à la puissance publique d'identifier un besoin par la sollicitation même du secteur privé permet de faciliter la conception préalable des projets et assure un gain de temps important pour la maîtrise d'ouvrage car une partie des phases préliminaires d'opportunités et de conception ont été réalisées en amont par l'entreprise.

Par conséquent, nous préconisons de promouvoir ce mécanisme très présent dans de nombreux pays, afin de permettre aux entreprises de participer aussi à la relance des projets nécessaires pour soutenir la reprise de l'activité économique. Nous notons qu'un mécanisme d'offres spontanées a déjà été mis en place en France par l'article 10 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004, qu'il conviendrait donc simplement de revitaliser et d'étendre.

##### **Le mécanisme dit d'*Early Contractor Involvement* (ECI), dans lequel l'entreprise participe à la conception dès la phase de définition du projet :**

Dans les opérations d'ECI, l'entreprise participe à la conception dès la phase de définition du projet. Cette approche permet au travers d'une collaboration étroite entre le porteur du projet et l'entreprise de définir le plus en amont possible le projet le plus abouti.

Ce type de mécanisme serait particulièrement utile dans la situation actuelle, afin de créer des synergies entreprise-maîtrise d'ouvrage à même de permettre la réalisation d'un projet sous les meilleurs délais dans une enveloppe budgétaire la plus transparente possible.

##### **Le « tiers sourceur financier », une nouvelle catégorie d'acteurs au service de l'investissement de la relance verte et durable**

Aux côtés de l'ensemble des acteurs du financement et du portage de projets existants, il est important de soutenir des structures de « tiers sourceur financier » qui pourraient aussi bien être utilisées à moyen terme (ex bâtiment d'hébergement d'urgence loué par une association et racheté après 5 ans par une collectivité), qu'à plus court terme (financement d'une

---

<sup>4</sup> Voir liste proposée dans la fiche : Plan de mobilisation de l'épargne privée pour un « plan Marshall vert et résilient » + **prévoir un zonage prioritaire des investissements défini par comité de relance régional**

opération urgente de rénovation de bâtiment universitaire avec par la suite mise en place d'un financement traditionnel et remboursement des fonds utilisés). Elles pourraient aussi se positionner dans des opérations privées urgentes et garanties par une collectivité : une usine dans le cadre du plan de réindustrialisation du pays, louée à une entreprise qui rachèterait à terme le bâtiment (modèle crédit-bail).

Comme pour les SCPI, ces structures pourraient être développées et gérées par les institutionnels traditionnels (banques, assurances...), mais pour augmenter la production de nouveaux projets, des initiatives locales de mobilisation d'épargnant /investisseur seraient sollicitées.

- Coût total de la mesure : aucun,
- Besoin de financement public demandé : aucun, fléchage différent, optimisation des deniers publics par la mobilisation des ressources privées (épargne, recette accessoire, vente, démembrement, autres)

#### Mesure b4.5: la commande publique comme vecteur de la résilience des territoires

- **Valoriser les matériaux produits localement grâce, par exemple, aux indications géographiques de produit (IGP).** Elles permettent aux artisans et entreprises de valoriser leurs produits et de protéger leur savoir-faire de la concurrence déloyale et de la contrefaçon. Pour la pierre, il existe déjà des IG Bretagne, Bourgogne, Rhône-Alpes.

Deux actions peuvent favoriser le déploiement de l'indication géographique :

- **Les IGP doivent pouvoir être utilisées dans la commande publique** pour encourager le recours aux matériaux du territoire.
  - **Créer une application donnant le % de produits français** dans le produit manufacturé, en soutenant son accès simplifié et sa diffusion pour les clients et fournisseurs.
- **Faire de la commande publique un levier pour encourager la production locale et le mieux-disant<sup>5</sup>**

L'Etat s'est d'ores et déjà mobilisé en faveur de la rédaction et de la publication de guides et de formations destinées aux acheteurs qui devrait être complété par :

- La **mise en place d'indicateurs pour vérifier que ce levier est bien utilisé ;**
- Une **formation renforcée des acheteurs publics** (RSE, résilience, indicateur de créateur de valeur sur le territoire)
- **Réengager le débat quant aux règles européennes des marchés publics** afin que la commande publique puisse favoriser, lorsque cela est possible le recours aux produits et matériaux locaux et recourir à des entreprises engagées dans une démarche responsable (labels RSE, ISO 14 001, ISO 26 000, labels sectoriels RSE, etc).

---

<sup>5</sup> L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui satisfait au mieux l'ensemble des critères d'attribution du marché, qualité et prix, définis par l'acheteur. Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'oppose au choix du moins disant, fondé sur le seul critère financier. L'impératif de l'offre économique la plus avantageuse relève de l'Articles L2152-7 à L2152-8 du code des marchés publics.

## **Mesure b4.6 : La territorialisation des investissements de relance « Ville et Construction Durables »**

Les axes stratégiques sont les suivants à décliner dans les différents schémas régionaux et outils de programmation :

### **I. Lutte contre l'artificialisation et déploiement de la Ville Durable**

Favoriser l'intégration des différentes fonctions urbaines (habitat, activités économiques et commerces, loisirs) **avec de nouveaux appels à projets « démonstrateurs industriels pour la ville durable »**

### **II. Lutte contre les immeubles insalubres**

**Lancer à l'échelle nationale un programme de rénovation/reconstruction des immeubles insalubres** prenant en compte les principes de l'économie circulaire et des objectifs ambitieux de durabilité et de lutte contre les îlots de chaleur. Les outils de l'analyse du cycle de vie doivent être mobilisés pour prendre les décisions les plus pertinentes et ainsi promouvoir une économie circulaire réelle.

### **III. Lutte contre les îlots de chaleur et adaptation des territoires pour répondre aux aléas climatiques et sanitaires**

- Promouvoir et soutenir les investissements dans des solutions de résilience urbaine (lutte contre les îlots de chaleur et contre les risques d'inondation, favoriser les programmes de végétalisation urbaine et favoriser la biodiversité)

**Mesure : lancer des AMI territoriaux « lutte contre les îlots de chaleur »** avec un premier test au sein du Pôle Fibres Energivie en relation avec le MECD

### **IV. Densité Urbaine**

**Instaurer un principe de densification prioritaire des parcelles vacantes** (friches, dents creuses, ...) sur l'extension des zones urbaines avec en soutien les conclusions de la Convention Citoyenne pour le Climat : « *interdire toute artificialisation des terres tant que des réhabilitations ... sont possibles dans l'enveloppe urbaine existante* » et « *faciliter les reprises et réhabilitations des friches, notamment par la possibilité pour les communes d'exproprier les friches délaissées depuis 10 ans ou plus* ».

### **V. Mobilité douce – mobilité intelligente**

**Financer prioritairement les voies dédiées pour les Bus à Haut Niveau de Service, voies ferrées et tunnels des tramways et métros**, sont autant d'exemples d'investissement des collectivités locales en faveur de la décarbonation des usages « transport » et **s'intègre plus largement dans le schéma national logistique intégré cité en b 4.2.**

## VI. Modernisation et entretien des infrastructures essentielles

**Accroître les moyens consacrés à l'entretien des infrastructures routières structurantes y compris les ouvrages d'art**, et le développement des contournements urbains pour améliorer la sécurité des populations et la qualité de l'air dans les villes et villages. La recommandation par le Sénat de la mise en place **d'un fonds d'aide aux collectivités doté de 130 millions d'euros par an** est une action rapide pour l'activité dans les territoires<sup>6</sup>.

## VII. Imposer l'installation et le déploiement de « systèmes embarqués » de contrôle et de surveillance des infrastructures et superstructures » à des fins de protection (intrinsèque) et de sécurité de l'environnement(exogène)

Lancer un Appel à Manifestation d'intérêt « résilience globale des ouvrages d'art et infrastructures : systèmes embarqués » par le METS

- Coût total de la proposition / mesure : 2 Meuros
- Besoin de financement public demandé : 1 Meuro ( co financement privé en complément)

## C- FILIÈRES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

### C.1 LA NUMERISATION, LA NORMALISATION ET LA SOUVERAINETE DES DONNEES DU SECTEUR « BTP »

**Rappel : Les industriels français à la pointe de la normalisation depuis 20 ans, un leadership à défendre**

L'AIMCC et ses partenaires du CSF IPC (EGF BTP et Syntec ingénierie) a toujours été dans une démarche proactive inter-filières, européenne et internationale pour le développement du numérique pour le secteur de la construction et des travaux publics. Elle défend l'effet positif et transformateur d'une démarche harmonisée dans les échanges numériques dans le but d'améliorer sa valeur et sa productivité pour toute la chaîne des acteurs.

- depuis 2000 via les standards UNCEFACT pour le commerce et la logistique
- depuis 2005 via les IFC et BuildingSmart International le standard ISO de la maquette numérique
- depuis 2010 via TICPME puis 2012 l'AFNOR l'harmonisation de la sémantique pour une interopérabilité des données sur tous les process BIM de la construction.

<sup>6</sup> Mission d'information sur la sécurité des ponts – Sénat – Octobre 2018



Démarche aujourd'hui validée au CEN et à l'ISO, le mouvement doit aussi être porté d'un point de vue public comme en France avec le PTNB & BIM2022 pour agir sur la filière. La DHUP est à la co-présidence de l'EU BIM task Force avec l'Allemagne pour agir sur la commande publique en Europe.

Pour la France et les industries pour la construction, des acteurs nationaux se mobilisent dans un intérêt collectif soit avec le projet **BoostConstruction sous forme d'accord de coopération sur fonds privés et le soutien attendu de la BPI**, soit avec avec DigiPLACE dans le cadre d'un appel à projet H2020.

Toutes ces actions doivent aussi être portées dans une vision européenne et de protection de notre indépendance numérique vis à vis des GAFAMs<sup>7</sup> qui nous imposent des accords défavorables sur la propriété de nos données qui sont notre savoir et notre avenir comme cela est souligné par l'action lancée par la FIEC le 25/02/2020.

**Constat établi par la FIEC<sup>8</sup> auprès de la Commission Européenne sur le risque de perte de souveraineté numérique dans le secteur** : C' est une analyse de la situation initiale sur l'hyper-présence des éditeurs de logiciels dans la construction, avec tous les aspects potentiellement « disruptifs » pour les activités localisées en France : dépendance contractuelle par le mécanisme d'abonnement aux solutions logiciels, fuite en avant des savoir-faire et connaissances par le biais des environnements dématérialisés (bien souvent localisés hors UE), pouvoirs publics ne disposant pas forcément d'offres concurrentielles et soumis à une prescription forte d'opérateurs dominants.

**L'enjeu stratégique pour l'indépendance de la filière** : la défense des formats ouverts type IFC<sup>9</sup> pour la construction est essentiel notamment par l'émergence des dictionnaires de propriétés qui permettent de capturer la sémantique « métier » et ainsi la diffuser dans les modèles numériques accessible au plus grand nombre. Le cloud souverain peut être un plus pour l'indépendance à l'échelle européenne à condition de mobiliser les budgets nécessaires à cet enjeu<sup>10</sup>.

## **C.2. LA DECARBONATION DU SECTEUR INDUSTRIEL « AMONT »**

### **C.2.1. L'accès à une chaleur décarbonée issues de combustibles de biomasse et du biogaz**

- Un soutien aux technologies de pyrolyse, de gazéification et de pré-calcination (Coût > 15 millions d'euros par site de production).
- L'interdiction du stockage et de la mise en décharge de tous les déchets qui peuvent faire l'objet d'une valorisation énergétique.
- Comptabiliser dès maintenant comme nulle les émissions de combustion liées à l'usage de biogaz via les certificats d'origine garantie afin de promouvoir le recours au biogaz.
- Garantir un prix compétitif et une disponibilité à long-terme du biogaz.

<sup>7</sup> Voir conclusions Etude BPI « Construire le bâtiment de demain »

<sup>8</sup> European construction industry federation

<sup>9</sup> Industry Foundation Classes

<sup>10</sup> <https://siecledigital.fr/2020/06/07/gaia-x-lancement-officiel-du-projet-de-cloud-europeen-franco-allemand/>

- Coût total de la proposition / mesure : fléchage, priorités de régulation
- Besoin de financement public demandé : régulation de marché

### C.2.2. Le développement et la mise sur le marché de produits bas carbone

- La mise en place d'un dispositif de suramortissement, basé sur une déduction de l'impôt sur les sociétés pour soutenir les investissements nécessaires à la fabrication de produits bas carbone.

Par exemple : les fours et séchoirs du projet « usine terre cuite bas carbone du futur » ou des calcinateurs flash et broyeurs nécessaires à la production de nouveaux ciments.

### C.2.3. Le renforcement du crédit d'impôt recherche ou les subventions pour le verdissement des engins et équipements de chantier (filière Hydrogène Mobilité Construction)

La mesure : appuyer le déploiement des solutions de décarbonation en sollicitant les programmes européens<sup>11</sup> de financement de la filière hydrogène<sup>12</sup>. Ce déploiement, basé sur des chantiers territoriaux et métropolitains feront appel à des matériels dotés de motorisations électro-hydrogène. Trois axes de déploiement répondent aux besoins exprimés par les entreprises du BTP :

- Le camion de 26 T pour les usages de chantier (ex. : benne, tombereau, toupies à ciment...)
- Les engins de chantier (chargeuses, pelles...),
- Le transport des matériaux et gravats par voie fluviale en visant la construction neuve ou la remotorisation des bateaux.

Ces développements doivent être pensés en y associant une logistique hydrogène adéquate.

#### Les programmes européens liés au déploiement de la filière hydrogène

	Montant des projets	Subvention possible	Échéance
Green Deal call	100 M€ / call	50% à 80%	Sept 20 - janv 21
IPCEI	750 Mrds	jusqu'à 100%	jan - oct 2020
H2020 et FCH-JU	1 à 10 M€	45% à 65%	2021
Platform S3 interrégionale : Hydrogen valleys Clean Hydrogen Alliance			
European Regional Development Fund (FEDER)	fonds uniquement sur programmes de développement régionaux		

Plan de relance national à venir avec une dotation pour le développement de la filière hydrogène (annonce prévue septembre 2020)

Plan de relance H2 allemand : 7 Mrds € au niveau fédéral + 2 Mrds en coopérations internationales (Maroc...)

Projet Hydrogène portugais : 7 Mrds

<sup>11</sup> [https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-system-integration/hydrogen\\_en#eu-hydrogen-strategy](https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-system-integration/hydrogen_en#eu-hydrogen-strategy)

<sup>12</sup> [https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/european-clean-hydrogen-alliance\\_fr](https://ec.europa.eu/growth/industry/policy/european-clean-hydrogen-alliance_fr)

#### **C2.4. La mise en place à une échelle industrielle des solutions de décarbonation dont capture, stockage et utilisation du carbone :**

- Planifier les réseaux de transports de CO2 et investiguer les opportunités de stockage dans les grands sites en développement en Europe.
- Créer une cellule d'accompagnement public<sup>13</sup>, pour accompagner les porteurs de projets dans leurs réponses aux programmes et instruments de financement européens, nationaux et régionaux.
- Réaliser un démonstrateur industriel avec les meilleures technologies disponibles
- Orienter les financements européens (Horizon Europe, Just Transition Fund...) vers les projets industriels localisés en France de décarbonation des industriels des matériaux de construction à forte empreinte carbone
- Soutenir un IPCEI sur la chaîne de valeur « décarbonation ».

- Coût total de la proposition / mesure : 300 Millions d'euros
- Besoin de financement public demandé : plafond Européen

## **D- RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS**

Mission confiée à Pierre-André de Chalendar, Président du Groupe Saint-Gobain

- Projets structurants du CSF IPC en lien avec la mission Rénovation Energétique
  - Boost Construction
  - Parcours Rénovation Energétique Performant – volet logement privé et industrialisation
- Proposition sur le soutien aux ESCO/ Société de tiers financement pour la partie « massification - financement » : transmis à la mission

---

<sup>13</sup> Renforcer le Pôle de compétitivité du CSF IPC